Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 37 (1932)

Artikel: Hautbois et trompettes dans les temples jurassiens
Autor: Gerber, Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549821

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Hautbois et trompettes dans les temples jurassiens

par M. Robert GERBER
pasteur à St-Imier

Je vous invite, chers lecteurs, à oublier un instant les agitations de la politique, les soucis du chômage, les difficultés financières, tout le tumulte et toute l'incertitude de l'heure actuelle, pour vous reporter en pensée de cent cinquante ans en arrière.

Nous sommes en 1782, dans un de nos temples jurassiens. C'est dimanche. Les cloches viennent de se taire. Sur les bancs durs du sanctuaire, l'auditoire est au grand complet. Voici les robes sombres, les fichus à fleurs et les gracieux bonnets blancs des femmes. Voici les hommes avec leurs habits de milaine, leurs culottes courtes, leurs souliers à boucles et leurs solides tricornes. Les anciens et les justiciers siègent gravement dans leurs stalles, et, d'une chiquenaude, Monsieur le bailli chasse un peu de poudre tombée de sa perruque sur sa manche.

Le ministre est en chaire. Dans le grand silence, il se lève, prononce les habituelles paroles d'invocation, puis indique un psaume. Parmi l'auditoire, il y a un instant de froufrou. On feuillette les psautiers, on s'éclaircit la voix, on se mouche. Puis, tout à coup, de la tribune, partent les notes éclatantes d'un prélude exécuté par une dizaine d'instrumentistes. Ils jouent du hautbois, de la flûte, de la clarinette, du basson, du cornet. L'instant d'après, quand l'assemblée chante à l'unisson, ils l'accompagnent à quatre parties. Ce sont les musiciens d'église, dont j'aimerais vous parler un instant, et qui, autrefois, donnèrent aux cultes célébrés dans nos temples un cachet fort original.

Ils étaient apparus pour la première fois à la cathédrale de Berne, en 1581, au moment où les psaumes harmonisés par Goudimel s'introduisaient chez nous. Longtemps, la grande église de la capitale fut seule à les entendre. Puis, par désir d'uniformité et pour aider au développement du chant religieux, Leurs Excellences cherchèrent à faire adopter les hautbois dans toutes les paroisses, allemandes ou françaises, de leurs terres. C'est ainsi qu'on les

trouve à Vallorbe en 1657, à Yverdon en 1698, à Rougemont en 1704, à Blonay en 1714, et ailleurs encore, au cours du XVIIIe siècle, en pays vaudois. Ils se maintinrent même à Vaulion jusqu'à nos jours[1]).

Les protestants de l'Evêché de Bâle n'étaient pas sujets de Berne. Mais, en matière ecclésiastique, ils voguaient dans son sillage. Certains de leurs pasteurs — ceux de la Prévôté de Moutier-Grandval et de la Montagne de Diesse — siégeaient dans la classe bernoise de Nidau. Les autres — ceux de la Neuveville, de Bienne et de l'Erguel — étaient en contact fréquent avec Leurs Excellences. Nos paroisses aussi eurent donc bientôt leurs instruments et leurs exécutants. Ce ne fut d'ailleurs pas une mesure d'ensemble, imposée partout en même temps. Chaque église agit à sa guise et selon ses ressources. Le nombre des musiciens, leur salaire — et probablement aussi leurs talents — varièrent d'un endroit à l'autre. L'heure même de la disparition ne sonna pas pour tous au même moment. En gros, on peut dire que ces orchestres rustiques et pittoresques jouèrent dans nos temples durant près de 175 ans. Les premiers apparurent vers 1670, les derniers se turent vers 1840.

Dans la revue qui va suivre, il n'est pas fait mention des églises de Nods, Diesse, Vauffelin, Sombeval, Tramelan et Court. Elles possédaient très probablement leur groupe d'instrumentistes, mais je n'ai pas de textes qui en parlent. Quant aux paroisses de Sonvilier, la Ferrière, Saignelégier, Delémont et Porrentruy, elles sont de création trop récente pour que leurs temples aient entendu les vieux hautbois.

* * *

Bienne, qui comptait au XVIIe siècle pas mal de bourgeois aisés et même quelques familles patriciennes, fut la première, dans les terres protestantes de l'Evêché, à avoir des musiciens d'église. En 1673, les comptes de la Neuveville parlent d'eux en

---

[1]) H. Vuilleumier, *Les trompettes d'église,* Revue historique vaudoise, Lausanne 1893, pages 129-145, et *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois,* Lausanne 1929, vol. II p. 342 à 343.

Dans son numéro du 7 novembre 1932, c'est-à-dire quand le présent travail était déjà chez l'imprimeur, la *Gazette de Lausanne* a publié les lignes suivantes, partiellement reproduites par nos journaux jurassiens :

« *Vaulion. — La fin des trompettes d'église.* — Vaulion est la dernière paroisse du canton où l'usage, autrefois assez répandu, d'accompagner par une fanfare le chant d'église s'est maintenu jusqu'à nos jours. Cet usage, qui donnait quelque chose de si original et d'émouvant à la fois au culte de l'Eglise nationale, va disparaître. Une assemblée

disant : « Délivré aux trompettes de Bienne, qui nous ont fait l'honneur de nous souhaiter une heureuse nouvelle année : un écu. » Une mention semblable revient sous la plume du même boursier en 1674[1]).

Avec ses tours, ses remparts, ses jolies fontaines, ses deux temples et ses deux pasteurs, la *Neuveville* faisait aussi figure de petite cité, et voulut de bonne heure avoir ses joueurs de hautbois. Mentionnés pour la première fois en 1683, ils apparaissent dès lors à plusieurs reprises dans les comptes :

« 1696, avril 1 : Pour deux pupitres pour les trompettes dans les églises, payé 2 écus 10 batz. »

« 1696. A Pierre Chiffelle, régent, par arrêt du Conseil, en reconnaissance de ses peines pour la trompette qu'il jouait à l'église : 8 mesures de froment. »

« 1721, février 9: Le jour de la dédicace de l'église, les joueurs de trompette de Douanne ont été invités à y assister. »

« 1721. Payé une trompette à Pierre Daulte : 5 écus. »

« 1721, septembre 19 : Aux trois trompettes, pour jouer le jour du Jeûne, joué et trompetté plus et au-delà de l'ordinaire, à chacun un pot de vin. »

« 1722. A Rodolphe Perrot, de Douanne, pour avoir joué du cornet ou de la trompette pendant l'année entière, à 10 écus, et pour le passé : 15 écus. »

« 1729. La confrérie des cordonniers donne 10 batz par an aux trompettes » [2]).

L'installation des orgues, en 1746, amena la disparition des musiciens.

— Le joli village d'*Orvin* avait reconstruit son temple en 1722. L'an d'après, le maire Jean-Jacques Jeanmaire « étant fort

---

de paroisse, tenue dimanche dernier 30 octobre, a décidé l'achat d'un harmonium, car on avait parfois de la peine à réunir toujours, le dimanche matin pour le culte, les sept exécutants nécessaires : il faut marcher avec son temps, ce qui ne signifie pas nécessairement progresser. Beaucoup regretteront l'accompagnement des psaumes et cantiques par les trompettes, et une tradition vieille de près de deux siècles.

C'est en 1741 que l'on trouve, dans les comptes de la commune, la mention d'une dépense de cinq florins « livrés à un garçon du Chenit qui a joué au temple pendant l'été »..... En 1917, la fanfare figurait au budget communal avec une dépense de deux cents francs. »

[1]) A. Gross et C. L. Schnider, *Histoire de la Neuveville,* Neuveville 1914, p. 153.

[2]) A. Gross et C. L. Schnider, *Histoire de la Neuveville,* 1914, p. 152 et 153.

avancé en âge et voyant l'inclination qu'une partie de la jeunesse du dit Orvin a de s'adresser à chanter les louanges de Dieu avec des trompettes et des cornets dans l'église tout nouvellement rebâtie... donne en leur faveur la somme de 40 écus, neuve moynnaye » [1]).

Le nombre des musiciens varia de 2 à 8 ; jusqu'en 1801, chacun d'eux reçut 2 écus 16 batz 1 creutzer[2]). Les comptes communaux de 1773 nous apprennent que, le matin du 1er janvier, pour saluer l'année nouvelle, ils allèrent jouer sur la tour du temple. En 1778, la commune accorda un petit supplément d'honoraires à l'un d'eux, « parce qu'il a plus de peine à sonner la trompette que les autres instruments ».

— Le pasteur Théophile-Rémy Frêne, qui grandit à la cure de *Péry*, nous renseigne sur l'apparition des premiers instruments dans le temple de ce village. Il écrit, au début de l'année 1737 : « Ce fut environ ce temps-ci qu'on commença à jouer les trompettes à l'église. » Quelques semaines après, il ajoute : « M. le pasteur Cellier, d'Orvin, prêchant à Péry, le jour des Rameaux, amena avec lui les joueurs de trompette d'Orvin. » Et il faut croire que l'enfant admira fort leur musique, car, peu après, il écrit : « Mon père m'apprit (sur la flûte) l'air des dix commandements[3]). »

Cet « air des commandements », qui suivait immédiatement les psaumes dans le recueil d'alors, et dont il sera encore question plus loin, est une mélodie de Goudimel. Gracieuse et un peu mélancolique, elle devait se chanter souvent. Aujourd'hui, elle est presque oubliée. On la trouve pourtant, au N° 425 et sous le titre : « Le sommaire de la Loi », dans les « Psaumes et cantiques » d'Auguste Laufer (1926), qui en donnent la transcription suivante[4]) :

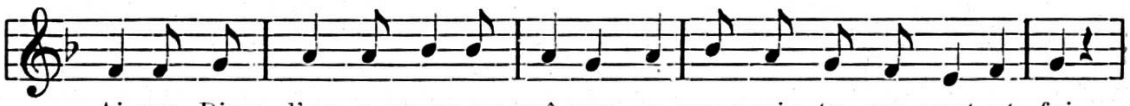

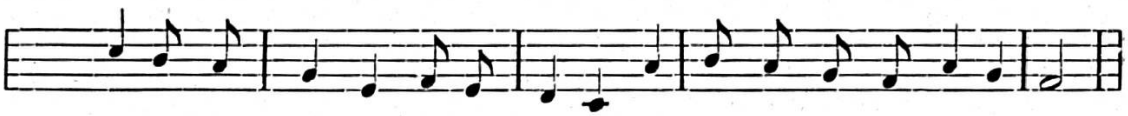

---

[1]) A. Michaud, *Contribution à l'histoire de la Seigneurie d'Orvin*, la Chaux-de-Fonds 1923, p. 67.

[2]) Archives communales d'Orvin.

[3]) Journal manuscrit du pasteur Th.-R. Frêne, I, p. 25 et 27.

[4]) Communication de M. le pasteur L. Monastier-Schrœder, à Rolle.

Quant au texte ancien, le Recueil Laufer n'en donne que la dernière strophe. Elle était précédée autrefois de neuf autres versets, dont voici le premier :

Ecoute, Israël, avec crainte
Dieu tonnant au mont de Sina ;
Sois attentif à la Loi sainte
Que de sa bouche il te donna.

— En 1902, le pasteur de *Corgémont* écrivait, au sujet des joueurs de hautbois : « Quelques personnes âgées se souviennent d'en avoir vu et entendu dans leur enfance. L'une d'elles nous racontait qu'il y avait parmi les musiciens des artistes de talent, qui témoignaient de leur virtuosité par des préludes de leur invention. Les musiciens se plaçaient sur la galerie, et recevaient fr. 20 par an jusqu'en 1815. L'année suivante, leur traitement fut porté à fr. 48. Mais ces instruments devaient bientôt, au détriment du pittoresque, faire place aux orgues. Le premier orgue fut construit par un M. Brossard, des Pommerats, et installé en 1819. Mlle Morel, fille de M. le doyen, en fut la première organiste[1]). »

— A *Courtelary,* c'est un testament qui nous parle des hautbois. Dictant ses dernières volontés au notaire, le 2 may 1796, à une heure après minuit, honnête Suzanne née Belrichard, femme de Jean Henry Voumard, du dit lieu, donne « à la compagnie des musiciens de l'Eglise de Courtelary, en cas elle subsiste encore à l'heure de son décès, sinon à l'avant-dit hôpital, une somme de cinq écus bons[2]) ».

— Il va de soi que la collégiale de *St-Imier* possédait aussi son orchestre. Jacob Robert, de la Ferrière, qui en fut longtemps le chef, écrit dans son journal :

« 1722, le 1er janvier, j'ai, avec mes adjoints, chanté avec les instruments un couplet du psaume 90, sur le clocher, en sortant du sermon, pour réjouir le peuple. »

« 1723, le 7 mars, M. Grède fut installé à St-Imier pour ministre, où il y eut un grand concours de peuples et où j'ay aussi assisté pour y jouer la trompette dans le temple avec mes adjoints. »

---

[1]) Ch. Simon, pasteur : *Les églises de Corgémont et de Sombeval,* St-Imier 1902, p. 14-15.

[2]) Communication de M. le pasteur D. Voumard, à Courtelary.

« 1726, le 16 (juin), fut faite l'installation de M. Faigaux pour Diacre à St-Imier, à laquelle nous avons assisté avec les instruments de musique. »

« 1728, Jubilé de la Réformation. Les Psaumes 98 et 34, que j'avais choisis, et approuvés par M. le ministre, furent chantés avec les instruments. »

« 1744. Le premier dimanche de septembre ont fini mes exercices publics de joueur de trompette, et de lire en chaire, et quelquefois de chantre, lesquelles dites fonctions j'ai exercées depuis le ministère de M. Gibolet, c'est à dire environ 30 ans, tant à Renan que dans les Eglises de St-Imier[1]). »

Il ressort de cette dernière phrase qu'en 1715 déjà, date de l'installation du pasteur Baruc Gibollet à Renan, les hautbois jouaient dans le temple de ce village comme à St-Imier.

S'il faut en croire une inscription tracée au crayon dans le buffet de l'instrument, les premières orgues de St-Imier furent mises en place en automne 1749 : « Joachim Müller, Schreinergesell von frauwenfeld ; A° 1749 ist die Orgell aufgericht worden, am 28. Härbstmonat. » Leur apparition ne semble pourtant pas avoir fait taire les flûtes et les clarinettes, car, en 1773, les comptes communaux parlent d'un don « aux musiciens de l'Eglise collégiale pour avoir joué quelquefois aux catéchismes ».

— A *Renan,* les joueurs de hautbois étaient élus par l'assemblée plénière de la communauté, ou comme on disait alors, par « l'honorable populasse ». Là-haut, les hivers sont longs, les esprits vifs et les doigts agiles. On n'avait donc aucune peine à recruter d'excellents exécutants. « En 1744, dit une chronique, il se présenta plusieurs compagnies de chantres avec lecteur. Comment choisir entre ces diverses chapelles concurrentes ? On décida que chaque compagnie ferait son dimanche d'essai, et que ceux qui avaient offert de jouer avec le plus grand nombre d'instruments auraient leur tour les premiers. Mais c'est en 1755 que la musique d'église atteignit son plus complet développement; cette année-là, l'orchestre composé de petits hautbois, hautbois-trompettes, cornets et bassons, compta 11 membres. Aussi lui accorda-t-on, outre la haute solde (4 batz payés par chaque chef de famille), un louis d'or neuf pour l'achat des instruments[2]). »

*
* *

---

[1]) Communication de M. Ch. Frey, inspecteur scolaire, à Delémont.

[2]) H. Meyrat, pasteur : *Souvenir du 6 septembre 1885* (Inauguration de la tour et des cloches de Renan), Neuveville 1885, page 35.

Dans la Prévôté de Moutier, les églises réformées étaient sous la dépendance directe de Berne, et recevaient chaque année la visite d'un inspecteur.

Celui-ci, en 1708 déjà, écrit au sujet de *Tavannes :* « Le jeune Homme à qui Leurs Excellences ont eu la bonté de fournir de l'argent pour acheter des instruments de musique, et qui est de Sacourt, s'en sert avec succès[1]). » C'est le premier début. L'an d'après, dans une lettre datée du 3 juin 1709, le même inspecteur ajoute : « Nous avons remarqué dans la dite Eglise une devotion particulière dans les prières pendant lesquelles tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, fléchissent les genoux à terre. Ici aussi à commencé l'usage des Instruments de musique, qui s'y introduit avec succes, et qui de là a déjà passé à Bevillard et Sornetan, et passera selon toute apparence plus outre, s'il plaisoit à Vos Excellences d'étendre leur liberalité à l'égard des dits Instruments dans quelques autres Eglises comme elles ont faites pour l'Eglise de tavannes, où le maître seul se trouve pourvû des dits instruments, et les deux autres, ne les ayant que d'emprunt, se recommandent tres humblement pour quelque assistance, afin de les pouvoir payer[2]). »

— Les hautbois de *Bévilard* sont mentionnés pour la première fois dans ce même rapport du 3 juin 1709 : « Dans l'Eglise de Bevillard, tout va bien par la grace de Dieu, tant du côté du ministre, Mr D'Aubigné, dont on est tres content, que du côté de l'Eglise, qui a a cœur aussi les Instruments de musique dans le Temple, et qui a temoigné ne vouloir point importuner Leurs Excellences à cet égard[3]). »

En 1745, une supplique adressée au Prince par les « ayans charge » de la paroisse nous apprend que « les lecteurs, les chantres et joueurs d'instruements, et le sonneur ou clavie, étoient fort peu payez ». Les musiciens recevaient annuellement trois livres, et parfois du vin au Nouvel-An. Dans les derniers temps de l'Empire, ils jouaient « pour la fête du Roy de Rome ». Ils étaient 6 en 1808, et 8 en 1834. A la date du 13 février 1837, le protocole du Consistoire nous dit : « Les musiciens se sont refusés de continuer d'exercer cette fonction. Il se constituera un chœur qui entonnera et portera le chant, les dimanches et jours de fête. On

---

[1]) Archives de l'ancien Evêché, à Berne, Bischof Basel Buch H H p. 945.

[2]) Ibidem, page 961.

[3]) » » 964.

lui donnera annuellement 20 livres suisses. » Les premières orgues furent achetées en 1852[1]).

Longtemps réunies, et desservies par le même pasteur, les paroisses de Bévilard et de *Sornetan* durent adopter à peu près simultanément les hautbois. Le 3 juin 1709, l'inspecteur Lecomte dit du Petit-Val : « L'usage des instruments de musique s'y introduit aussi[2]). » D'emblée, les musiciens eurent une superbe occasion de faire valoir leurs talents. Ce fut l'inauguration de leur nouveau temple, consacré le 10 novembre 1709. « La dédicace se fit très solennellement, en présence d'une grosse assemblée de peuple, par le très honnoré Monsieur d'Aubigné et Monsieur Faigaux, les deux ministres du St-Evangile dans nos lieux..... avec de grandes prières à genoux et des chants des spaumes avec les instruments de musique, savoir : 7 trompettes et 6 cornet..... On a chanté 6 spaumes..... et les commandements[3]). »

Les statuts qui régissaient les instrumentistes du Petit-Val sont conservés aux archives de la paroisse. Ils datent du 1er janvier 1825. En voici les dispositions essentielles :

Règlement pour l'organisation de la société des chantres de l'Eglise de Sornetan

« Art. 1. Il sera établi une société de musique pour le chant sacré à l'église, composée de 8 membres.

Art. 2. Cette société sera présidée et dirigée par l'un de ses membres, élu par les autres musiciens à la pluralité des voix, et ratifié par le Consistoire.

Art. 3. Le président devra porter le chant ; il tiendra une liste des membres de la société, notera leurs absences et percevra les amendes..... il fixera des jours de réunion pour le perfectionnement de l'art..... Les autres membres promettent de lui montrer de la déférence dans tout ce qui concerne les affaires de la société. Il recevra 10 batz pris sur les amendes pour ses peines.

Art. 4. — La société nomme un vice-président....

Art. 5. Les Instruments dont se serviront les musiciens, et qu'ils s'engagent à se procurer à leurs frais, sont : Troix voix-humaines, deux Bassons, trois haut-bois pour le Ténor, pour le Discantus et pour la Haute.

Art. 6. Les musiciens se rendront régulièrement à l'Eglise les Dimanches, les jours de fêtes et de préparation ; ils joueront à

---

[1]) Archives paroissiales de Bévilard

[2]) Archives de l'ancien Evêché, à Berne, Bischof Basel Buch H H p. 962.

[3]) Journal manuscrit de Jean-Pierre Juillerat, de Châtelat.

l'entrée et à la sortie de l'Eglise et pendant le service, selon la coutume ; ceux qui manqueront, paieront une amende de 2 Batz au profit de la société (les cas de maladie ou de nécessité urgente reconus tels par la société en sont exceptés).....

Art. 7. Aucun membre ne pourra sortir de la société qu'au bout d'un an. Le terme fixé est le 1er janvier de chaque année.

Art. 8. MM. les maires se chargent de remettre à la société, chaque année régulièrement à l'époque du Nouvel-An, le salaire qui lui est alloué par la Paroisse.

Art. 9. Chaque membre de la société sera entièrement libre de faire de sa quote-part du traitement et des amendes ce que bon lui semblera.....

Art. 10. Les Musiciens promettent de se distinguer par la régularité de leurs mœurs et de leur conduite..... » (Suivent, comme de juste, les signatures de toute une série de Juillerat et de Carnal.)

— Dans son rapport de 1709, en parlant de *Moutier,* l'inspecteur Lecomte écrivait : « Ici se recommande aussi un nommé Jean Jacques Mercerat pour une trompette de grâce[1]). » J'ignore quand le chef-lieu prévôtois put constituer définitivement sa fanfare. Mais, en racontant l'élection du dernier banneret de la Prévôté, en 1787, à Moutier, un vieux récit dit, de l'élu : « On l'a envoyé chercher sur la maison de ville par un détachement de 24 hommes, précédés de 2 fifres et 4 tambours, ainsi que d'une musique composée de clarinettes et de cors de chasse, qui s'est trouvée à la main..... » Au bout d'un instant, le cortège revient « précédé de 6 tambours, de 2 fifres et de l'avant-dite musique, trouvée par hasard devant l'Eglise paroissiale de Mostier[2])..... » Cette fanfare si opportunément présente m'a tout l'air d'avoir été composée des musiciens ordinaires du culte.

Pour *Grandval,* enfin, les textes se taisent. En revanche, on voit encore au temple, fixés à la balustrade de la galerie, quelques vestiges des solides lutrins dont se servaient les instrumentistes.

* * *

Après cette revue, une question se pose d'elle-même : qu'est-ce que les contemporains pensaient de la musique exécutée dans nos temples par les hautbois ?

Ici comme partout et toujours, il y avait deux camps : les pessimistes et les optimistes.

---

[1]) Archives de l'ancien Evêché, à Berne, Bischof Basel Buch HH p. 963.

[2]) E. Krieg, pasteur : *Vieux papiers, vieilles choses,* Delémont 1903, p. 19.

Les optimistes admiraient beaucoup. En 1786, par exemple, le pasteur Frêne, de Tavannes, écrivait dans son journal : « Le ministre Lehmann, de Belp, me dit que M. le trésorier de Watteville avait si fort goûté les hautbois de notre musique d'église qu'il en avait introduit de semblables à Belp et dans plusieurs autres églises du pays allemand, en les faisant faire chez le sieur Jeanneret, rière le Locle[1]). »

Trois ans plus tard, en 1789, le doyen Bridel — âme sensible, toujours éprise de poésie bucolique et d'idylles — disait à son tour, des églises de la Prévôté de Moutier : « Le culte est fréquenté avec respect et assiduité de ceux même dont les habitations sont les plus éloignées de la paroisse. On se plaît à voir régner dans leurs temples autant de décence et d'attention : leur musique d'église, soutenue d'instruments champêtres, a quelque chose de simple et d'agreste qui va au cœur, parce que ce chant est à l'unisson de la nature de ces vallées[2]). »

Mais hélas ! chacun ne partageait pas cette opinion flatteuse pour le talent musical de nos devanciers. Dans son *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale,* Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues dit, en parlant de l'Eglise du St-Esprit, à Berne : « Il est surprenant que cette paroisse, la seconde de Berne, soit obligée de se contenter de la terrible musique des trompettes..... Ces instruments, aussi bien qu'une espèce de cornet ou de clarinette dont le son est très aigu, font une musique insupportable. La lenteur du chant, dont les premières notes se soutiennent également, en augmente le désagrément[3]). »

Un autre témoin encore nous laisse deviner que les musiciens de nos temples n'étaient pas tous des Thibaud-Cortot-Casals. C'est Félix Neff en personne, l'apôtre du Réveil dans les Hautes-Alpes au début du XIXe siècle. Avant de partir pour les vallées françaises où il devait exercer un ministère si admirable et si fructueux, Félix Neff vint prêcher dans quelques villages prévôtois. Il s'y heurta à l'opposition de certains pasteurs de l'église établie. Ce fut le cas en particulier à Bévilard, où, le dimanche 17 décembre 1820, il assista à un culte qu'il nous dépeint en ces termes :

«Sur ces entrefaites, la cloche sonna, et nous montâmes au temple. Il y avait beaucoup de monde, qui semblait nous manger des yeux, et personne ne se plaçait dans les bancs où il y avait quelques piétistes. Enfin, voici arriver le pasteur. C'est un homme déjà sexagénaire, mais fort, assez grand, homme de quelque talent, qui

---

[1]) Journal manuscrit du pasteur Th.-R. Frêne, I page 1966.

[2]) *Course de Bâle à Bienne par les vallées du Jura,* Bâle 1789, p. 124.

[3]) Cité par H. Vuilleumier, *Les trompettes d'église,* Revue historique vaudoise 1893, p. 138.

a été longtemps juge de paix et passe encore pour grand plaideur. Il monte en chaire et indique le psaume ; on peut bien dire qu'on nous a chanté sottise à l'église, car voici le verset même : « Ne cesserez-vous donc jamais, cruels ! de troubler notre paix ? Craignez la justice divine ! Soudain, tu vas périr, méchant ! etc. (Ps. LXII, v. 2). — Ces paroles, continue Neff, braillées à toute force, au son d'affreuses trompettes, semblaient plutôt une musique d'enfer qu'un concert spirituel[1]..... »

Qui faut-il croire ? L'optimiste ou le pessimiste ? Le doyen Bridel ou Félix Neff ? Peut-être ont-ils tous deux raison. « Affreuses trompettes », « musique d'enfer », ou douces mélodies à l'unisson d'une nature agreste : tout dépendait, en fin de compte, des dispositions de l'auditeur — et du talent des musiciens ! Une fois de plus, en tout cas, nous constatons que la vérité historique est difficile à établir, et que des goûts, des couleurs et des sons, il vaut mieux ne pas discuter.

* * *

Chassés de nos temples par les orgues, les vieux hautbois qui accompagnèrent la voix convaincue de nos pères ne sont pas tous morts. On en possède quelques jolis exemplaires.

C'est d'abord, à Tavannes, un instrument que l'on conserve soigneusement dans l'église même. J'en ai soumis la photographie à M. Ed. Fœtisch, le luthier lausannois bien connu, qui m'a répondu : « Il s'agit d'un *Dulcian* ou *double-basson,* appelé également *sourdine,* datant du XVIIe siècle[2]. » Est-ce celui dont le « jeune Homme de Sacourt » se servait avec tant de succès en 1708?

Puis voici cinq belles pièces, qui nous viennent de Sornetan. Après avoir figuré dans les collections de M. Jules-Auguste Juillerat, chef de section, qui les a sauvées de l'oubli ou de la destruction, elles appartiennent aujourd'hui à la paroisse, et sont déposées à la cure. Grâce à l'amabilité de M. le pasteur Pierre Krieg,

---

[1]) *Lettres de Félix Neff,* publiées par A. Bost, 1842, p. 119-120. La strophe du Psaume 62, que cite Neff, ne figure plus dans nos recueils actuels. En voici le texte complet :

Ne cesserez-vous donc jamais,
Cruels, de troubler notre paix ?
Craignez la justice divine !
Soudain tu vas périr, méchant,
comme on voit un vieux mur penchant
s'ouvrir et tomber en ruine.

Quant au pasteur de Bévilard, c'était, en 1820, Samuel Himmely (1758-1837), qui, sous le régime français, fut en effet, pendant quelques années, juge de paix du canton de Moutier.

[2]) Lettre du 7 octobre 1932.

j'ai pu les faire voir à Delémont, le 1er octobre dernier, à l'assemblée générale de notre Société d'Émulation.

Pour les amateurs de folklore, le pays de Sornetan — le « Petit-Val » — est fort intéressant. Ses villages ont gardé leur charmant aspect d'autrefois. Plusieurs d'entre eux, juchés au sommet des collines, parlent des âges très anciens où, par crainte

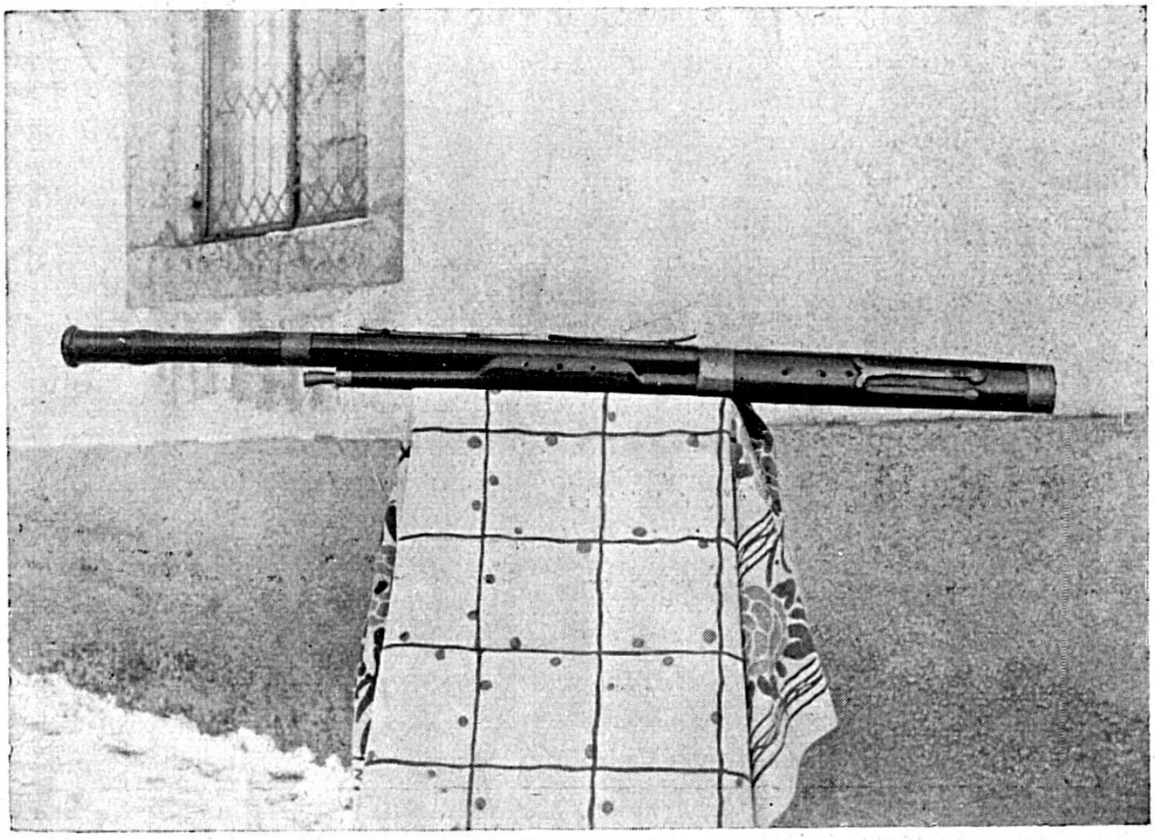

Le basson de Tavannes (cliché G. Péter, Tavannes)

des surprises, le clan évitait les bas-fonds et tenait à voir loin. Sur la principale fontaine de Châtelat, une girouette à banderole rappelle que le hameau fournit jadis un banneret à la Prévôté. Dans le temple de Sornetan, des inscriptions en majuscules marquent encore, comme au temps des Princes, certaines places réservées : « Bancs pour les officiers de Son Altesse », « Bancs pour Messieurs du Consistoire ». Jusque récemment, les anciens d'église portaient sur leurs épaules, aux jours de communion, l'antique petit manteau noir dès longtemps abandonné dans les autres paroisses jurassiennes. Et, en plus de tout cela, on trouve, là-haut, l'inappréciable bienfait dont nos pères jouissaient, et que nous ne connaîtrons bientôt plus : le silence, le silence profond, berceur et

bienfaisant, seulement coupé par le bourdonnement des insectes ou par le chant lointain d'un coq.

Rien d'étonnant à ce qu'un pays pareil ait conservé quelques-uns des instruments qui jouaient jadis au temple. M. Fœtisch, qui en a vu la photographie, se prononce à leur égard comme suit :

« Après de nombreuses recherches faites soit dans les différents dictionnaires, soit dans les différents livres traitant de la

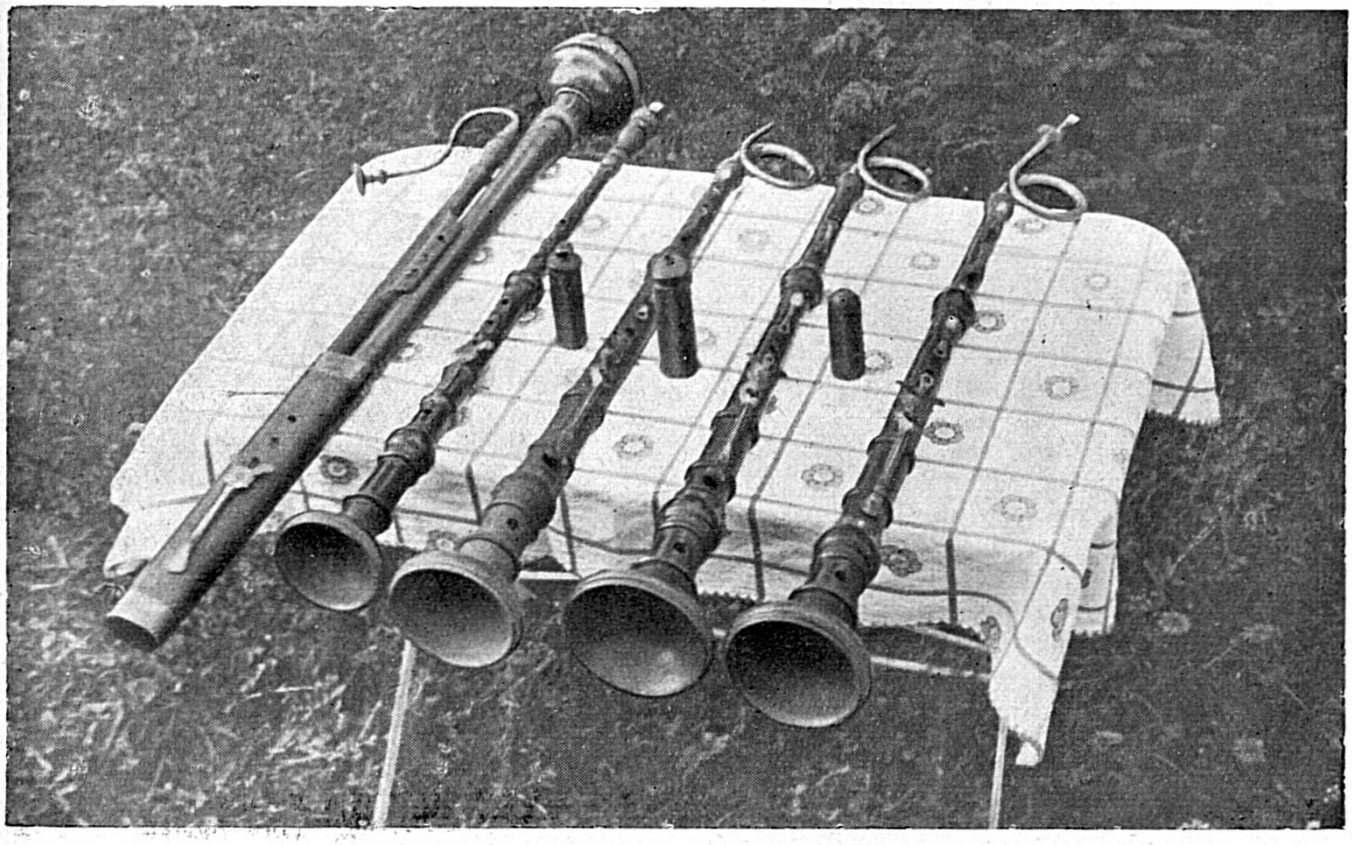

Les instruments de Sornetan (cliché Ch. Moser, St-Imier)

musique — et principalement de la musique ancienne —, voici ce que j'ai trouvé, et ce qui correspondrait à peu près aux divers instruments qui font l'objet de votre demande.

Nous aurions, sur la photographie, de gauche à droite :

1. forme *Basson*, dénommé *Dulcian* ou *Double-basson*, probablement en fa, vers 1720.

2. forme *Hautbois, hautbois d'amour*, en fa, vers 1730.

3. Trois instruments de forme *clarinette*, dénommés *Bassettes*, en fa. Instruments préférés de Mozart, fin XVIIIe siècle — commencement XIXe.

Il est évident que, précisément du fait que je n'ai rien trouvé de similaire, ces renseignements sont sans précision certaine[1]). »

Malgré leur âge, basson, hautbois et bassettes sont en très bon état. On a même conservé — vous les verrez fort bien sur la photographie — les petits étuis de bois qui abritaient les embouchures démontables, et un peu délicates, des instruments. Tout cela semble attendre — après un sérieux décrassage, cela va de soi ! — les lèvres des musiciens qui les feraient de nouveau chanter.....

Mais en définitive, Mesdames et Messieurs, ne pensez-vous pas que, même silencieux, les vieux hautbois de Sornetan chantent encore quelque chose ? Ils chantent à leur manière le pays, le passé, la vie simple de nos pères et leur foi solide[2]).

---

[1]) Lettre du 20 septembre 1932.

[2]) Pendant l'impression de ce travail, le *Trait d'Union* (Bulletin paroissial) de Sornetan a publié dans son numéro de février 1933, les lignes suivantes .

« *Les hautbois.* — La collection de hautbois anciens qui est précieusement conservée à la cure, vient de s'enrichir d'une nouvelle pièce. Il s'agit d'un basson qui appartenait autrefois à la famille Bernard de Fornet et qui au hasard d'une vente avait émigré à Delémont. M. Ad. Borel vient d'en faire don à la paroisse. Nous l'en remercions très chaleureusement. Notre petit orchestre se monte maintenant à six instruments portant tous la marque du même luthier, deux bassons, trois clarinettes et un hautbois proprement dit. Trois petits étuis de bois, dans lesquels on mettait à l'abri les embouchures ou anches, complètent la collection.

Un règlement retrouvé dernièrement par M. B. Juillerat précise les devoirs de la paroisse envers les musiciens ainsi que ceux des musiciens envers l'Eglise. La paroisse allouait à chaque joueur de hautbois un louis neuf par année (environ 20 fr.). Or en 1816 par un beau dimanche d'hiver qu'elle ne fut pas la stupéfaction du pasteur de Sornetan et de ses paroissiens en s'apercevant qu'aucun musicien n'était à sa place sur la galerie. Il fallut bien s'en passer au grand détriment du chant des psaumes. A la sortie du culte on apprit que Messieurs les joueurs de hautbois s'étaient mis en grève car depuis quatre ans ils n'avaient reçu aucun traitement.

Les musiciens devaient être à leur place chaque dimanche sous peine d'amende. Le culte fini, les derniers accords joués, ceux qui étaient mariés pouvaient rentrer au logis, tandis que les célibataires étaient tenus de « faire la musique » encore pendant le catéchisme.

En considérant la vitrine qui contient ces trésors, on ne peut s'empêcher de penser aux familles d'autrefois dans lesquelles on était « musiciens d'église » de père en fils. On regrette un peu que cette coutume se soit perdue. Il ferait beau entendre à nouveau s'élever dans le calme des soirs d'été le son grêle d'un hautbois ou les notes graves d'un basson de quelque musicien « qui exerce sa partie ».